

Rapport d'activités 2025





Éditorial

Urbanisation

Sport & Équipements

Infrastructures & Mobilité

Environnement & Énergie

PALM

Rapport de gestion

Éditorial

En cette dernière année de législature, il est possible de faire un premier bilan de la nouvelle organisation mise en place en 2021.

La constitution de Comités Politiques (COPOL) dans trois thématiques clés, Urbanisation, Mobilité et Environnement a permis de renforcer la participation des communes et de leurs municipalités, qui ont de fait été mieux impliquées dans l'avancement des thématiques. Après cinq années d'activité, c'est à mon sens une réelle plus-value, qui avait été envisagée, et qui se concrétise dans les faits.

L'ajout d'une 4^e entité, le COPOL Sport et Équipements, devrait encore renforcer l'efficacité de Région Morges. Rappelons que l'Assemblée des Syndics assure le pilotage de l'ensemble.

En particulier, le COPOL Environnement, que j'ai l'honneur de présider, permet d'avancer dans les thématiques liées à l'environnement: patrimoine arboré et arborisation au service de la lutte contre les îlots de chaleur, vision énergétique à l'échelle communale, rénovation énergétique des bâtiments, réseaux thermiques territoriaux (CAD/FAD).

Dans ces thématiques environnementales, centrales pour l'avenir et la lutte contre le réchauffement climatique, la mutualisation des ressources et la cohérence entre communes est essentielle.

En ce sens, les travaux au sein du COPOL Environnement sont exemplaires, permettant de porter dans le concret une politique régionale.

Vous trouverez également dans ce rapport le compte rendu des travaux des deux autres COPOL.

2025 aura coïncidé également avec la validation du PALM 2025. Si la poursuite de notre implication dans les différents appels à projets reste très importante en ce sens qu'elle permet d'obtenir des financements fédéraux, je constate aussi, édition après édition, que ces exercices génèrent beaucoup de frustration au sein des Municipalités du périmètre PALM et singulièrement de Région Morges.



Guy Delacrétaz
Syndic de Préverenges

Urbanisation



Mise à jour du diagnostic du logement

Le logement figure au cœur des priorités du programme d'action 2021-2026 de Région Morges.

L'année 2025 a marqué un tournant décisif: le passage d'un diagnostic théorique vers une **mise en œuvre opérationnelle** à l'échelle régionale, tout en respectant l'autonomie, les ressources et les spécificités des communes membres.

Suite à la mise à jour du diagnostic global présentant un portrait des tendances en matière de logement dans la région, Région Morges a présenté début 2025 une feuille de route articulée autour de trois axes stratégiques validés par les communes :

1. **Communication, mobilisation et valorisation** : créer un portail régional dédié, sensibiliser les acteurs régionaux et proposer des guides et formations;
2. **Planification et régulation** : définir une vision régionale en matière de logement avec des objectifs, des données clés (observatoire), la mise en commun de ressources, d'outils et d'une expertise en interne;
3. **Accessibilité et adaptation** : soutenir le logement d'utilité publique, développer des coopératives et la mobilité résidentielle des ménages via des dispositifs ad hoc.

Ci-dessous, l'avancement des projets clés issus de cette feuille de route :

Vision régionale

Lancement des travaux pour définir une ambition politique partagée. Un premier atelier s'est tenu fin 2025 ; la vision sera finalisée en 2026.

Ressources & Données

Création d'un volet « Logement » sur le site internet de Région Morges. Publication des premières thématiques et préparation de l'observatoire de données.

Accompagnement & Partage

Organisation d'une soirée thématique fin 2025 sur le Logement d'Utilité Publique (LUP) et la nouvelle politique cantonale vaudoise.

Expertise de terrain

Soutien direct aux communes: une première mission de conseil a été réalisée pour une commune afin d'étayer ses discussions avec un promoteur.

De manière générale, l'année 2025 a permis d'ancrer le logement comme une compétence de soutien concrète pour la région. Cette dynamique de mise en œuvre se poursuivra et s'intensifiera dès 2026.



Projet-modèle de densification douce

Région Morges participe activement à un second projet-modèle de développement territorial durable 2025-2030 soutenu par la Confédération.

Cette initiative s'inscrit dans la priorité thématique « L'avenir de l'habitat » et vise à optimiser l'utilisation des zones à bâtir existantes et déjà bâties pour **créer une offre en logements supplémentaires** et répondre à la croissance démographique.

Portée par MetamorphHouse, la démarche propose un cadre méthodologique innovant pour transformer le parc de villas existant en créant davantage de logements adaptés aux différentes générations et tailles de ménages.

Région Morges a soutenu la démarche en mobilisant son réseau d'acteurs publics, en favorisant les échanges et la mise en réseau des communes concernées.

Le projet rassemble notamment plusieurs villes romandes et associations régionales qui collaborent à l'élaboration d'outils de référence et, à terme, à la constitution d'un pôle de compétences en matière de densification durable.

Les réflexions portent sur trois axes complémentaires: le bâti (implantation, transformation, rénovation énergétique), les espaces ouverts (minéralisation, intensification des usages) et les aspects sociaux (vieillesse, financement, services publics).

Cette participation prolonge les études menées par Région Morges et MetamorphHouse sur la densification douce, un enjeu stratégique majeur pour la région.



Enjeux des Sites Stratégiques de Développement d'Activités (SSDA)

Les études menées à ce jour estiment que les SSDA de Morges Ouest et Morges Est permettront d'accueillir environ 7'000 nouveaux emplois.

Ces pôles de développement, identifiés dans le cadre du Plan directeur cantonal (PDCant), ont vocation à accueillir des activités secondaires et tertiaires tout en encourageant le maintien des activités industrielles et artisanales existantes. Ces zones doivent s'intégrer harmonieusement au tissu urbain et contribuer à une implantation significative d'emplois dans le Canton.

Région Morges assure la coordination globale des organes de gestion réunissant les différents partenaires des SSDA (organisation des séances, suivi des mandats, gestion administrative), apporte son expertise en aménagement du territoire et en mobilité, et veille à la cohérence avec les documents stratégiques de planification. Conformément aux directives cantonales, elle élabore un plan d'action pour chaque SSDA, servant de cadre de coordination et de base pour justifier le financement cantonal.

SSDA Morges Ouest

Situé sur les communes de Morges et de Tolochenaz, ce site couvre environ 40 hectares. En 2025, les efforts se sont particulièrement concentrés sur la révision des plans d'affectation :



- Le Conseil communal de Tolochenaz a adopté le plan d'affectation Molliau.
- La Commune de Morges a mis à l'enquête publique son nouveau Plan d'affectation communal, intégrant la zone d'activités de Riond-Bosson.

L'organe de gestion s'est réuni à plusieurs reprises pour affiner le plan d'action et assurer la coordination entre les deux communes, dont les calendriers et enjeux de planification restent étroitement liés.

SSDA Morges Est

Situé sur les communes de Lonay, Préverenges et Denges, ce site s'étend sur plus de 40 hectares.

Les études préliminaires achevées, la structuration des projets est désormais engagée. Le secteur central concentre trois projets majeurs pilotés par Région Morges :

- Planification: élaboration des plans d'affectation intégrant les exigences de la transition écologique et énergétique.
- Mobilité: étude des infrastructures dont un nouveau barreau routier, des requalifications de tracés existants et des perméabilités piétonne et cycliste.
- Renaturation: revitalisation du Bief pour compenser les impacts des travaux et améliorer l'état écologique du cours d'eau.

Haie vive – appel à projets et formation

Le tissu résidentiel représente la majeure partie du territoire bâti régional. Pour renforcer la biodiversité et améliorer la qualité de vie, certains espaces nécessitent davantage de végétation.

Région Morges mène des mesures de sensibilisation auprès de la population. Dans ce cadre, l'appel à projets pour la plantation de haies vives a rencontré un franc succès: chacune des dix communes compte au moins un habitant participant.

En partenariat avec la Maison de la Rivière, un événement de plantation participative permettra aux habitants de se familiariser avec le concept de haie vive et d'en planter une chez le lauréat de l'appel à projets. Initialement prévu en novembre 2025, l'événement a été reporté à février 2026.

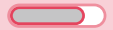
À noter: plusieurs projets soumis prévoient le remplacement de haies de thuyas par des essences favorables à la biodiversité. Déjà thématiqué dans le cadre d'actions de Région Morges, il est prévu de renforcer la communication sur ce sujet à l'avenir.



URBANISATION

Projet de territoire

Accompagnement du développement vers l'intérieur (densification douce)



Zones d'activités

SSDA Morges Ouest - suivi du développement



SSDA Morges Est - suivi du développement



Espaces publics

Un jardin pour tous



Stratégie d'arborisation






Logement

Mise à jour du diagnostic



Mise en œuvre



 = État d'avancement au 31.12.2025
 = Progression (- 2024 / ● 2025)
 = En continu / action annuelle / périodique

Sport & Équipements





Lancement du COPOL SPORT

L'année 2025 marque une étape importante pour Région Morges avec l'intégration officielle du sport et de l'activité physique dans ses domaines d'action.

Ce nouveau volet vient compléter les axes Mobilité, Urbanisation et Environnement, permettant une approche territoriale véritablement transversale.

À l'origine, cette initiative répond à une demande concrète des communes: optimiser la gestion et la planification des infrastructures sportives, notamment les terrains de football, dont la pression d'usage est croissante. Cette ambition s'est ensuite élargie à l'ensemble des équipements sportifs avec la proposition de Région Morges à participer au projet-modèle de la Confédération 2025-2030 dans la thématique «planifier un urbanisme favorable à l'activité physique».

Le dossier de candidature a suscité l'adhésion des Communes et de la Confédération en ayant été retenu avec **31 autres projets parmi 168 dossiers déposés, bénéficiant ainsi d'un soutien financier et méthodologique** de la part de Berne.

La fin de l'année 2025 a été marquée par la tenue du tout premier COPOL Sport, scellant l'adhésion politique des communes à cette nouvelle thématique. Le sport est désormais considéré comme un **nouveau levier d'action territorial** et de santé publique pour l'ensemble de la Région.

Il faut noter que la mise en place de ce nouvel axe et le projet-modèle anticipe la révision du PDCn, qui aboutira à de nouvelles dispositions concernant les équipements publics, dont sportifs, notamment avec le besoin d'études régionales pour justifier la planification et le financement de ces équipements.



SPORT & ÉQUIPEMENTS

Projet-modèle de la Confédération "Un urbanisme propice à l'activité physique"

Candidature

Lancement et cadrage

Axe sport & équipements régionaux

Lancement COPOL Sport

Plan d'actions

= État d'avancement au 31.12.2025

Projet-modèle « Région Morges territoire actif »

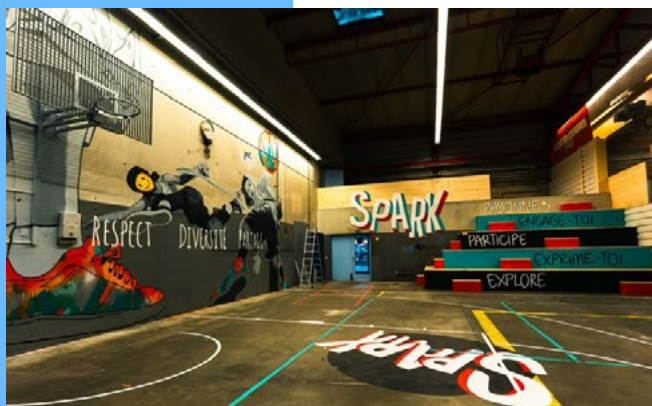
Le programme fédéral « Projets-modèles pour un développement territorial durable 2025-2030 » soutient des approches novatrices permettant de faire évoluer les pratiques.

Le projet déposé « Région Morges territoire actif » a pour but d'évaluer et de renforcer la capacité de la Région à **inciter à des comportements actifs en matière d'activité physique**, de mobilité et de santé. Il repose sur :

- un diagnostic régional pour recenser les équipements favorables à l'activité physique à toutes les échelles et pour les différents types de population ;
- une vaste démarche participative pour connaître les besoins et usages de la population et des acteurs utilisant ces infrastructures ;
- une stratégie politique: définir pour la région une feuille de route pour les équipements favorables à l'activité physique, comme levier pour le sport, la santé et la cohésion sociale.

Parmi les résultats attendus, une cartographie dynamique du « territoire actif » et un « concept régional des installations sportives (CISReg) » pour planifier, optimiser et mutualiser les équipements en cohérence avec les enjeux climatiques et de densification du territoire.

Ce projet est soutenu par l'ARE et l'OFSPo et en collaboration avec Unisanté, l'EHC, l'État de Vaud (DGTL et SEPS), l'ARCAM et nos 10 communes membres.





Infrastructures & Mobilité





Infrastructures et Mobilité, une année de concrétisation

L'année 2025 a marqué une étape décisive dans la modernisation des infrastructures de la région morgienne. Entre enquêtes publiques, études stratégiques et nouveaux services à la population, Région Morges a consolidé son rôle de pilote au service des communes et de la qualité de vie régionale.

Grands projets d'infrastructures: de la planification à l'enquête

Le paysage régional poursuit sa mue. L'étape 4 de la **requalification de la RC 1** entre Morges et la Venoge a franchi un cap important avec la mise à l'enquête publique de ses premiers tronçons.

Parallèlement, le projet d'envergure dédié aux **nouvelles infrastructures de mobilité** (liaisons routières et itinéraires modes doux) a été déposé pour examen préalable auprès des services cantonaux. Ce dossier, piloté par Région Morges, est le corollaire indispensable au développement de la zone d'activités de l'Est morgien, sur les communes de Lonay et Préverenges.



INFRASTRUCTURES

Voie verte d'agglomération et requalifications associées

St-Prex	<input checked="" type="checkbox"/>	2027
RC1 - Morges-St-Prex	<input checked="" type="checkbox"/>	2028
Morges	<input checked="" type="checkbox"/>	2030
RC1 - Morges	<input checked="" type="checkbox"/>	2033
RC1 - Morges-Venoge	<input checked="" type="checkbox"/>	2030
Préverenges	<input checked="" type="checkbox"/>	2028
RC79 - Préverenges - Denges	<input checked="" type="checkbox"/>	2036
Denges	<input checked="" type="checkbox"/>	2029

<input type="checkbox"/> Étude préliminaire	<input type="checkbox"/> Avant-Projet	<input type="checkbox"/> Étude projet
<input checked="" type="checkbox"/> Enquête	<input checked="" type="checkbox"/> Travaux	20XX Échéance



INFRASTRUCTURES

Autres infrastructures majeures

Routes de la gare et de l'Enfer (Tolochenaz) – partie centre	<input checked="" type="checkbox"/>	2026
Liaison de mobilité douce Gracieuse (Morges-Lonay)	<input checked="" type="checkbox"/>	2027
RC80 - Lonay-Echandens	<input checked="" type="checkbox"/>	2028
Chemin de Prellionnaz (Morges)	<input checked="" type="checkbox"/>	2028
Place Dufour (Morges)	<input checked="" type="checkbox"/>	2030
Nouveau terminus Tolochenaz Les Saux	<input checked="" type="checkbox"/>	2030
Nouvelle passerelle patinoire (Morges)	<input checked="" type="checkbox"/>	2030
Routes d'Ecublens, de la Venoge et de la Chocolatière	<input checked="" type="checkbox"/>	2030
Nouvelles infrastructures de mobilité SSDA Morges-Est	<input checked="" type="checkbox"/>	2031
Aménagement interface gare de Saint-Prex	<input checked="" type="checkbox"/>	2031
Jonction Morges-Ouest	<input checked="" type="checkbox"/>	2034
Jonction Ecublens (nouvelle)	<input checked="" type="checkbox"/>	2037

<input type="checkbox"/> Étude préliminaire	<input type="checkbox"/> Avant-Projet	<input type="checkbox"/> Étude projet
<input checked="" type="checkbox"/> Enquête	<input checked="" type="checkbox"/> Travaux	20XX Échéance



Aménager le territoire par une mobilité concertée

L'attention s'est également portée sur la zone d'activités de l'**Ouest morgien**. Afin d'accompagner le développement de ce secteur de manière coordonnée, Région Morges a lancé, pour le compte de **Tolochenaz et Morges**, une étude multimodale d'accessibilité. L'objectif: définir les mesures d'accompagnement nécessaires pour garantir un développement maîtrisé et fluide.

Sur le long terme, la révision de l'**Image directrice des transports publics** s'est poursuivie avec une vision à l'horizon 2040. Ce document stratégique vise à:

- Renforcer les connexions avec l'Ouest lausannois.
- Garantir une desserte attractive des sites stratégiques d'activités en plein essor.
- Synchroniser le développement territorial avec une offre de transports publics performante.

Mobilité partagée et services de proximité

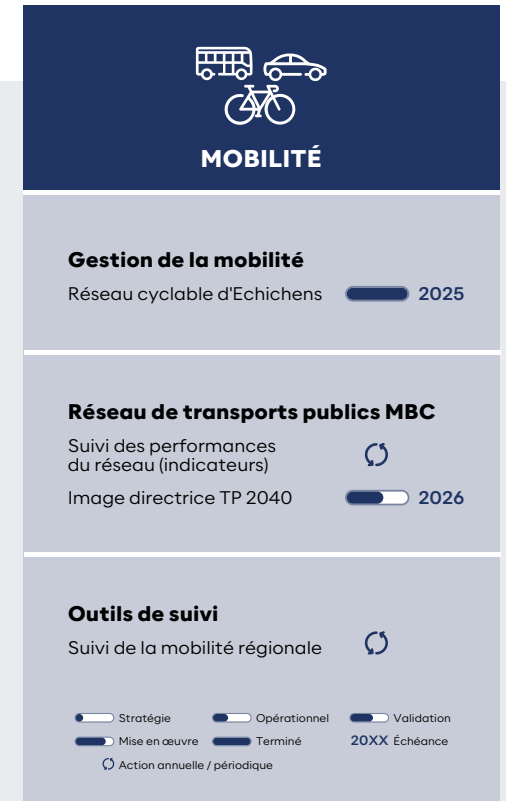
2025 restera l'année d'une collaboration intercommunale sans précédent pour la mobilité douce. **27 communes** et les deux hautes écoles lausannoises (UNIL/EPFL) se sont unies pour lancer un appel d'offres commun visant un exploitant unique de **vélos en libre-service**.

Région Morges y assure la représentation de 8 communes, garantissant ainsi un réseau cohérent à l'échelle de l'agglomération.

Transition et continuité opérationnelle

L'année a également été placée sous le signe du renouveau et de l'analyse:

- **Observatoire du trafic**: Lancement du plan quinquennal 2025-2029 avec une première vague de comptages.
- **Dialogue et communication**: Organisation d'un atelier thématique avec les MBC pour optimiser la communication autour des Transports publics morgiens (TPM) auprès des communes.



Environnement & Énergie



Félix
constructions

Patrimoine arboré: Région Morges harmonise la protection à l'échelle communale

L'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP) en janvier 2023 impose une mise en conformité des règlements communaux.

En 2025, Région Morges a joué un rôle de coordination en accompagnant huit communes dans cette transition juridique et écologique majeure.

Un accompagnement sur mesure pour huit communes

L'association a coordonné la révision réglementaire pour les communes de Denges, Echandens, Echichens, Lonay, Lully, Lussy-sur-Morges, Préverenges et Tolochenaz. À travers quatre ateliers de travail organisés en 2025, Région Morges a permis de définir le contenu des règlements et le degré d'harmonisation souhaité, tout en exploitant la marge de manœuvre offerte par le cadre cantonal.

À l'issue de ce processus, deux règlements-types ont été proposés: l'un dédié à la protection du patrimoine arboré et l'autre à la création d'un fonds pour son développement. Cette démarche a également été coordonnée avec d'autres villes vaudoises membres de l'Union Suisse de Parcs et Promenades (USSP) dans le cadre d'une démarche initiée par la Ville de Morges.

Des outils concrets pour une application cohérente

Au-delà de l'aspect purement législatif, Région Morges a fourni aux communes un soutien administratif lors des examens préalables auprès des services cantonaux, ainsi qu'un accompagnement dans l'élaboration de directives d'application.

Ces documents visent à clarifier des points cruciaux tels que les mesures compensatoires en cas d'abattage ou encore la protection des arbres sur les chantiers.

L'arborisation au service de la lutte contre les îlots de chaleur

Les zones industrielles et artisanales sont souvent marquées par d'importantes surfaces minérales et un déficit de canopée. La stratégie d'arborisation régionale, également réalisée par Région Morges pour le compte des communes, identifie ces secteurs comme des leviers majeurs pour lutter contre les îlots de chaleur.

Si le nouveau règlement communal ne contient pas de disposition relative au développement de l'arborisation, qui relève davantage du plan d'affectation, il permettra de mieux protéger les arbres existants contre les atteintes et améliorera leur viabilité.



Les entreprises seront par ailleurs encouragées à réaliser de nouvelles plantations afin de contribuer non seulement à la santé au travail de leurs employés, mais aussi à la résilience climatique globale du territoire.

Les règlements communaux seront soumis au vote des législatifs durant le premier trimestre 2026.

Transition énergétique : Région Morges accompagne les communes vers l'autonomie

Face aux défis climatiques et aux exigences de la Stratégie énergétique 2050, Région Morges a intensifié son soutien aux communes en 2025.

À travers le pilotage de planifications énergétiques communales et d'études techniques, elle pose les jalons d'un approvisionnement énergétique sûr, local et durable.

Une vision stratégique à l'échelle communale

En 2025, Région Morges a franchi une étape décisive en soutenant l'élaboration de cinq planifications énergétiques territoriales (PET) pour les communes de Denges, Echichens, Lonay, Préverenges et Tolochenaz. Ces études, réalisées en conformité avec la planification de l'agglomération Lausanne-Morges (PALM), permettent de traduire les objectifs globaux en mesures concrètes sur le terrain.

À Tolochenaz, par exemple, cette démarche a permis de fixer des cibles ambitieuses : réduire de 60% les émissions de gaz à effet de serre du parc bâti et atteindre 50% d'énergie renouvelable pour le chauffage d'ici 2035.

L'essor des réseaux thermiques territoriaux

L'un des leviers majeurs identifiés pour accélérer la transition est le développement de réseaux de chaleur ou de rafraîchissement à distance (CAD/FAD). L'association a soutenu la mise en place d'études de faisabilité dans trois communes de la région. Ces projets visent à exploiter des ressources indigènes sous-utilisées, telles que l'hydrothermie (eau du lac) et la géothermie à faible profondeur.

À Lonay, le potentiel géothermique est estimé à 39 GWh/an, une ressource stable et performante recommandée par la conception cantonale de l'énergie (CoCEn) pour remplacer les énergies fossiles.



Région Morges a notamment soutenu une étude pour l'extension du réseau EnerLac à Tolochenaz dont la station de pompage a été inaugurée en 2022.

Zones d'activités : des pôles de synergie énergétique

Un accent particulier a été mis sur les zones d'activités économiques (ZAE), véritables pôles de consommation et de production. Si ces secteurs peuvent présenter d'importants besoins en électricité, par exemple pour les processus industriels, ils offrent également des opportunités de mutualisation.

La stratégie cantonale préconise en effet de valoriser les rejets thermiques industriels comme ressource prioritaire. En récupérant les rejets de chaleur de certains processus pour alimenter un réseau de quartier, les entreprises deviennent des acteurs clés de la résilience énergétique régionale, transformant une contrainte de refroidissement en ressource thermique pour les bâtiments voisins.

Grâce à cet accompagnement technique et stratégique, Région Morges assure une cohérence territoriale indispensable pour faire de la transition énergétique un moteur d'innovation locale.



ENVIRONNEMENT & ÉNERGIE

Énergie

- Rénovation énergétique - Projet-pilote
- Planifications énergétiques coordonnées - Elaboration
- Réseau thermique Tolochenaz - Etude de faisabilité
- Réseau thermique Lonay - Etude de faisabilité
- Réseau thermique Denges - Etude de faisabilité
- Communautés Electriques Locales - Etude de faisabilité

Climat

- PECC coordonnés - Mise en œuvre

Qualité des sols

- Sols - Boîte à outils pour les communes
- Sols - Cartographie des sols urbains

= État d'avancement au 31.12.2025
 = Progression (- 2024 / ● 2025)
 = Action annuelle / périodique

BIODIVERSITÉ & CLIMAT

Plan d'action biodiversité

- 3.1 / 4.1 - Renaturation du Bief et de la Maraîchère - Etude de faisabilité - Avant-Projet
- 14.3 - Perseides - Action d'extinction de l'éclairage public
- 16.2 - Révision coordonnée des règlements de protection des arbres
- 18A.3 - Entretien différencié - Soutien aux collaborations intercommunales
- 19.6 - Inventaire participatif et animations scolaires
- 19.7 - Charte des Jardins - Promotion

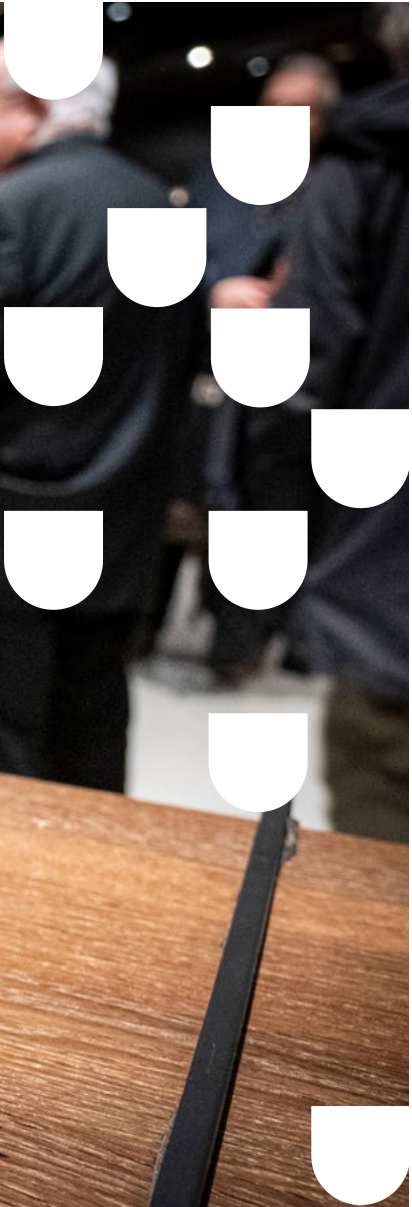
Projet territorial agricole et viticole

- M7 : Planification de sites pour l'installation de serres et tunnels fixes - Est morgien

= État d'avancement au 31.12.2025
 = Progression (- 2024 / ● 2025)
 = Action annuelle / périodique



PALM



État de la mise en œuvre

Mesures abandonnées/reportées et nouvelles mesures

Suite à l'important travail de repriorisation réalisé en 2024, aucune nouvelle mesure n'a fait l'objet d'un abandon ou d'un report en 2025. Par ailleurs, aucune demande relative à des mesures de remplacement n'a été formulée auprès de la Confédération.

Le 31 décembre 2025 constituait par ailleurs le délai légal pour le début des travaux des mesures cofinancées dans le cadre du projet d'agglomération de 3^e génération (PALM 2016).

Mesures engagées et finalisées en 2025








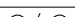




Les travaux relatifs au réaménagement de la rue de la Gare à Tolochenaz, entre le ch. des Saux et le carrefour de la Grillette (4c.RM.203.03) ont pu débuter en 2025. Il s'agit de la seule nouvelle mesure engagée durant l'année.

Un rapport final a par contre pu être transmis à la Confédération pour de nombreuses mesures, permettant de bénéficier du versement du cofinancement.

Il s'agit notamment des aménagements modes doux réalisés sur la route de l'Enfer à Tolochenaz (4c.RM.203.02) ainsi qu'au chemin des Vignes à Lonay (4c.RM.252), des aménagements en faveur des transports publics avec la création de l'arrêt

Grillette (12a.02.RM.11.01) et le réaménagement de l'arrêt Plantaz (12a.02.RM.11.02/12a.02.RM.250) à Tolochenaz, ainsi qu'à la 1^{re} étape du réaménagement de la place sud de la gare, à Morges (21.RM.01.01).

État des lieux détaillé

PALM 2007	COÛTS DES MESURES *	COFINANCEMENTS ESTIMÉS *	COFINANCEMENTS REÇUS **
 Mobilité douce: développement du réseau	5'009'523.- CHF	1'658'684.- CHF	1'056'407.- CHF
 Mobilité douce: franchissements	2'420'000.- CHF	521'442.- CHF	602'294.- CHF
 Requalification multimodale d'axes routiers	22'292'154.- CHF	3'068'536.- CHF	- CHF
 Aménagements pour les transports publics	8'986'253.- CHF	3'244'000.- CHF	2'517'453.- CHF
	38'707'930.- CHF	8'492'662.- CHF	4'176'154.- CHF
PALM 2012			
 Mobilité douce: développement du réseau	11'320'000.- CHF	619'600.- CHF	- CHF
 Mobilité douce: vélo-station (gare de Morges)	3'423'000.- CHF	920'000.- CHF	- CHF
 Requalification multimodale d'axes routiers	18'000'000.- CHF	- CHF	- CHF
 Aménagements pour les transports publics	10'000'000.- CHF	- CHF	- CHF
 Interfaces et espaces publics des gares	4'927'462.- CHF	1'650'000.- CHF	1'026'432.- CHF
	47'670'462.- CHF	3'189'600.- CHF	1'026'432.- CHF
PALM 2016			
 Mobilité douce: développement du réseau	12'223'175.- CHF	3'309'856.- CHF	236'944.- CHF
 Mobilité douce: franchissements	843'277.- CHF	87'000.- CHF	- CHF
 Requalification multimodale d'axes routiers	1'418'116.- CHF	502'700.- CHF	354'202.- CHF
	14'484'568.- CHF	3'899'556.- CHF	591'146.- CHF
Total général	100'862'960.- CHF	15'581'818.- CHF	5'793'732.- CHF

* Hors TVA et renchérissement

** TTC

État d'avancement (code couleur)

- Études en cours
- Travaux en cours
- Travaux terminés

Fond de carte

- Périmètre compact de l'agglomération + Périmètre de centre de St-Prex

Type de mesure

- Aménagements pour la mobilité douce
- Vélo-station (gare de Morges)
- Aménagements pour les transports publics
- Requalification multimodale d'axes routiers
- Interfaces et espaces publics des gares



Le PALM 2025

Le PALM 2025 a été validé par l'ensemble des partenaires le 28 février et déposé à la Confédération le 31 mars.

Les projets d'agglomération peuvent être soumis tous les 4 ans à la Confédération et comportent un volet stratégique et un volet opérationnel.

Le volet stratégique 2025 reprend le projet de territoire du premier PALM (2007) basé sur les sites stratégiques de développement et les axes forts de transports publics. Ce concept s'est étoffé grâce à l'élaboration d'une stratégie de gestion des zones d'activités et l'identification des sites d'activités économiques industriels et artisanaux. Deux sites stratégiques de développement d'activités sont planifiés par les communes dans la région morgienne, permettant, d'ici 2040, l'accueil de nombreux emplois et entreprises.

Le volet opérationnel identifie les mesures d'urbanisation (PA et PACom) et les mesures infrastructurelles (projets de transports publics, de mobilité active, routiers, etc.). Seules les mesures infrastructurelles peuvent prétendre à un financement fédéral, mais la coordination de ces dernières avec des projets de développement est un critère primordial pour l'obtenir.

L'ensemble des mesures infrastructurelles déposés dans le PALM 2025 représente un montant de CHF 757 millions pour une réalisation entre 2028 et 2032. Les principales mesures sont la décarbonation de la flotte tl et MBC, le développement des BHNS et l'amélioration de l'infrastructure du m2.

Pour la région morgienne, on peut citer l'électrification de la flotte MBC, le barreau routier du site stratégique d'activités Lonay-Préverenges, l'aménagement de l'interface gare de St-Prex ou encore la RC1 à Morges. Les projets régio-morgiens atteignent un montant de 64.4 millions.

42 projets d'agglomération de 5^e génération ont été déposés en 2025 à la Confédération pour obtenir des financements. Le fonds se monte à 1.6 milliard et devra être réparti en fonction de la qualité des projets et le taux de mise en œuvre des précédentes générations. Le rapport d'évaluation provisoire et confidentiel sera transmis par la Confédération mi-juin 2026, donnant déjà une première indication des financements obtenus.

Si la qualité des projets d'agglomération Lausanne Morges a toujours été saluée par la Confédération, le taux de mise en œuvre des mesures déposés dans le PA3 en 2016, dont l'horizon de réalisation s'étendait de 2022 à 2025, est très faible (env. 3%).





Rapport de gestion





Direction

La Direction de Région Morges se situe à Morges, rue Dr. Yersin 1.

Les postes du bureau de Région représentent 4.9 EPT. Ils sont occupés par Charlotte Baurin, directrice (90 %), Guillaume Raymondon, ingénieur territorial (80 %), Omer Nadin, urbaniste et spécialiste SIG (80 %), Audrik Augsburg, géographe – urbaniste (80 %) et Carine Staub, assistante administrative (80 %). Pascal Martin, ingénieur en transport et mobilités (80 %) a été engagé au 01.09.2025, en remplacement de M. Jean-Christophe Birchler.

Comité

Le comité s'est réuni 8 fois durant l'année 2025.

Ses tâches consistent essentiellement à assurer la gestion des affaires courantes et la collaboration avec les entités voisines, notamment dans le cadre de la conduite partenariale du PALM, de représenter l'Association et de préparer les séances de l'Assemblée des Syndics.

Assemblée des Syndics

L'Assemblée des Syndics s'est réunie 4 fois durant l'année 2025.

Elle assure la responsabilité du pilotage de l'Association. Elle valide les politiques thématiques, les projets régionaux et leur plan de financement, définit la politique de communication, pilote la veille territoriale, valide le budget et les comptes.

Comités de politique régionale (COPOL)

Durant l'année 2025, le COPOL Urbanisation s'est réuni 4 fois, le COPOL Mobilité s'est réuni 3 fois et le COPOL Environnement 4 fois. Un nouveau COPOL a été constitué en 2025 pour le Sports et les infrastructures, la séance de démarrage a eu lieu au mois de décembre.

Les COPOL définissent les politiques thématiques régionales, pilotent les projets stratégiques régionaux et les plans financiers correspondants, définissent les missions des groupes de travail en lien avec les projets régionaux et soumettent les décisions au Comité et à l'Assemblée des Syndics.

Budget 2025

Le budget global se monte à CHF 1'088'385.–, dont 960'000 à la charge des communes, le solde étant couvert par une subvention du Canton.

Le budget finance le fonctionnement de la Direction et les différents mandats d'études confiés à des bureaux privés.

Une clé de répartition a été mise en place, en fonction du nombre d'habitants et des facteurs de pondération distinguant la population en centre et hors centre afin de prendre en compte de manière simple les possibilités de développement et la desserte des communes par les TPM qui sont au cœur des missions de Région Morges. Les communes contribuent au minimum à 1% et au maximum à 50% du budget.

Les comptes 2025 sont bouclés avec un solde positif qui sera porté en déduction de la participation de 2026.

Région Morges
Rue Dr Yersin 1
1110 Morges

021 546 85 13
info@regionmorges.ch

regionmorges.ch



Denges



Echandens



Echichens



Lonay



Lully



Lussy-sur-
Morges



Morges



Préverenges



Saint-Prex



Tolochenaz

